



DISSOLVANT DES CALCAIRES ET DES GRAISSES POUR CARRELAGES

- > Dissout les laitances, les efflorescences, les dépôts de calcaire.
- > Dissout chimiquement la rouille sur les carrelages et sols en ciment.
- > Renferme des limiteurs d'attaque.
- > Permet le nettoyage des sols en ciment souillés par les huiles et les graisses.
- > Pratiquement sans odeur.
- > Sans phosphates.

NETTOYAGE

Des carrelages après pose, des sols en ciment.

DÉCAPAGE

Des carrelages de piscines.

APPLICATION

Pour tous les cas, diluer 1 volume de POLYPLUS pour 3 volumes d'eau.

A l'aide d'un pulvérisateur, pulvériser la solution sur le support à décaper, laisser agir 15 mn environ, broser, rincer abondamment à l'eau.

CONDITIONS D'EMPLOI

Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

Préserver les métaux non ferreux contre les projections (Aluminium, zinc, surfaces chromées, etc...).

Protéger les métaux contre l'exposition prolongée aux vapeurs du produit. Après rinçage, appliquer un produit anti-rouille pour éviter la réoxydation. Ne pas appliquer sur marbres et comblanchiens.

ENTRETIEN

Des coques en plastique de bateaux, des tapis en caoutchouc, des piscines, des sanitaires...

CARACTÉRISTIQUES

Aspect : liquide limpide incolore.

Densité à 20 °C : environ 1,11.

Point trouble à froid : < - 20 °C; à chaud : 95 °C.

Produit acide.

pH à l'état de livraison : < 1.

pH à l'état d'utilisation : dilution 1 + 3 : pH < 1.

Pouvoir détartrant : 1 litre de produit pur dissout 320 g de calcaire.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société

Pro5 www.pro5.fr

PROTECTION PRÉCONISÉE : gants, lunettes, vêtements de protection.

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

D167-1014-1350

POUR UNE DÉMONSTRATION :
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT ZEP
OU LE SERVICE COMMERCIAL : 02 37 65 50 52

Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC
et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

